

## INFORMATION RELATIVE AU PRIX EN 2010 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

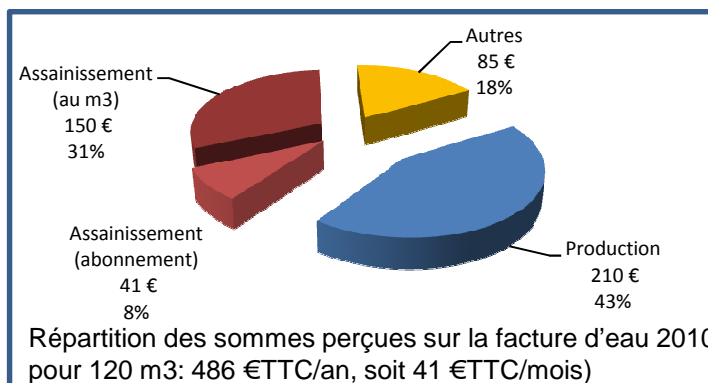
Madame, Monsieur,

Vous bénéficiez du service d'assainissement collectif mis en place par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle le Château, ou « SIARNC », structure intercommunale dont votre commune est adhérente.

La redevance d'assainissement, qui finance ce service, est une composante de la facture d'eau.

La mise aux normes des stations d'épuration, le développement et l'entretien des réseaux de collecte visant à respecter les normes fixées à l'échelle européenne, coûtent de plus en plus cher, alors que dans le même temps, la conjoncture économique réduit les recettes liées aux nouvelles constructions.

Par ailleurs, les volumes donnant lieu à facturation de la redevance d'assainissement stagnent.



Malheureusement, les subventions d'équipement pour l'investissement allouées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Département des Yvelines, sont en baisse.

Dans ce contexte difficile, le SIARNC a dû, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, prendre les mesures nécessaires pour permettre le maintien d'un service de qualité aux usagers, mais également la préservation de la qualité des rivières et ressources souterraines en eau potable:

- Un abonnement au service d'assainissement est créé, d'une valeur de 38.58 €HT, couvrant une partie des charges fixes du service d'assainissement
- Une redevance proportionnelle et progressive au m<sup>3</sup> est instituée :
  - 1,020 € HT/m<sup>3</sup> sur les 44 premier m<sup>3</sup> consommés ;
  - 1,275 €HT/m<sup>3</sup> du 45<sup>ème</sup> au 149<sup>ème</sup> m<sup>3</sup> consommés;
  - 1,594 €HT/m<sup>3</sup> à partir du 150<sup>ème</sup> m<sup>3</sup> consommé.

Vous trouverez au verso de ce document, de plus amples informations sur l'évolution de la tarification des services. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à consulter le site internet [siarnc.fr](http://siarnc.fr), ou prendre contact avec le SIARNC au 01 34 89 47 44.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du SIARNC  
Roger PIPART

# Une augmentation des tarifs de l'assainissement en 2010 a été rendue nécessaire parce que...

## ... la capacité d'investissement du service doit être maintenue

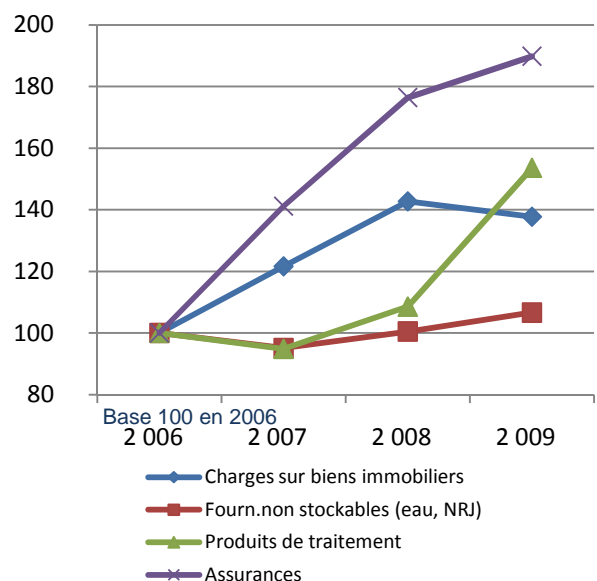
La redevance d'assainissement permet, dans une exploitation en régie intercommunale, de financer, en plus du fonctionnement des équipements, les investissements, sans prise de bénéfice.

Certaines dépenses sont honorées directement (autofinancement), mais les principales opérations font appel à un montage financier intégrant subvention et emprunt. Ces derniers répartissent la charge de la dépense entre usagers actuels et futurs, entre consommateur et contribuable.

L'excédent d'exploitation tend à se réduire du fait de la diminution du produit de la redevance, proportionnelle au volume d'eau consommée, de la diminution des recettes de travaux, tandis que les charges croissent régulièrement.

L'augmentation de la redevance 2010 permet de maintenir la capacité d'investir nécessaire à l'intercommunalité pour faire face aux nouvelles obligations réglementaires et à la maintenance du patrimoine existant.

**Indice d'évolution des charges  
2006-2009**



## ... le SIARNC doit réaliser le programme de travaux imposé par les nouvelles normes de traitement

La station d'épuration de Montfort l'Amaury est en cours de reconstruction.

Les stations de Galluis, Les Mesnuls et Saint Germain de la Grange doivent être reconstruites pour respecter les nouvelles normes de traitement. Dans certains cas, le réseau de collecte en amont doit aussi être modifié.

Les réseaux de collecte des eaux usées doivent être complétés pour desservir de nouvelles habitations.

D'autres doivent être réhabilités (casses, défauts d'étanchéité) ou redimensionnés suite à l'évolution de l'urbanisation alentours.

## ... les subventions allouées par les partenaires du SIARNC sont revues à la baisse

Malgré la rigueur apportée par le SIARNC à la recherche du meilleur rapport coût-performance, le coût des travaux 2009 est très éloigné de l'assiette de subvention que les partenaires financiers acceptent de prendre en compte.

En raison de la diminution des dépenses éligibles à subvention, la refonte des aides du Département des Yvelines, la difficulté d'accès aux aides de la Région; le taux réel global de subventions pour l'investissement s'éloigne des taux théoriques de 75 à 80% utilisés jusqu'en 2009 dans les perspectives financières.